

Livret SNES d'accueil à Wallis-et-Futuna

Rentrée de février 2020



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <http://www.snes-fsu.wf>



octobre 2018

Malō si'i faifolau ki 'Uvea

Bienvenue à Uvéa (Wallis)

Manu'ia lou 'au ki Futuna

Bienvenue à Futuna

SOMMAIRE

I / PRÉSENTATION GÉNÉRALE

II / INFORMATIONS PRATIQUES

- 1) L'acceptation du poste
- 2) Le transport / le déménagement
- 3) La douane
- 4) Le logement
- 5) Les démarches à votre arrivée
- 6) La scolarité de vos enfants
- 7) La santé
- 8) Les finances
- 9) Les commerces / les achats
- 10) Le véhicule / les assurances
- 11) Les médias
- 12) Les loisirs / la culture
- 13) Préparer son arrivée à Futuna

III / ENSEIGNER À WALLIS-ET-FUTUNA

- 1) Des conditions sociales difficiles
- 2) Le français, langue seconde
- 3) Quelques résultats
- 4) Les différents statuts des enseignants

IV / LES ÉTABLISSEMENTS

- 1) Le collège de Finemui
- 2) Le collège de Lano-Alofivai
- 3) Le collège de Mataotama
- 4) Le collège de Vaimoana
- 5) Le lycée d'État
- 6) Le collège de Fiua
- 7) Le collège de Sisia

V / 'E HOKI TA FELAVE'I 'ANAI

I / PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le territoire compte 14 écoles élémentaires/primaires (dont 5 à Futuna), 6 collèges (dont 2 à Futuna), 2 lycées à Wallis (un LGT-LP et un lycée agricole inauguré en 2011) et, depuis la rentrée 2013, une classe de seconde à Futuna mais il n'offre aucune formation diplômante post-bac.

Avec un solde migratoire négatif, Wallis et Futuna se dépeuplent depuis 2003. Le dernier recensement de 2018 indiquait 11 562 habitants au total sur les 2 îles - 8342 habitants sur Wallis et 3 220 sur Futuna - (contre 12 197 en 2013 et 13 445 en 2008). Le recensement de 2018 montre une baisse de 5% de la population qui est moindre que les 10 % successifs lors des précédents recensements de 2013 et 2018. La baisse est surtout marquée à Futuna qui perd près de 11% de sa population en 5 ans.

La conséquence directe pour l'enseignement est une baisse des effectifs : le nombre total d'élèves scolarisés s'élève à 3 450 élèves en 2017 contre 3 390 élèves en 2016. Cette baisse des effectifs s'explique principalement par l'évolution de la structure démographique du territoire liée à la baisse du taux de natalité et à l'émigration, et s'observe aussi bien dans

le premier degré que dans le second degré. En conséquence, en 2015, une école a été fermée à Futuna et dans le secondaire certains établissements perdent régulièrement des classes (le collège de Te'esi, avec 5 classes en 2018 est sous la menace d'une fermeture prochaine)

Et parallèlement, une baisse de la DGH et du nombre d'enseignants (229 dans le primaire en 2009, 183 en 2017 ; 208 et 163 dans le secondaire) suit cette évolution. Les compléments de service (entre deux établissements ou deux filières) par contre augmentent. D'ailleurs, le *BO* concernant l'affectation des personnels de direction précise : « *Compte tenu des faibles effectifs dans ces EPNE, il est demandé aux chefs d'établissement de travailler en équipe et de réfléchir à la mise en place de services communs partagés.* »

En 1961, Wallis-et-Futuna, protectorat français depuis 1887-88, devient un territoire d'outre-mer (devenu à son tour collectivité d'outre-mer en 2003). Une convention, renouvelée jusqu'en 2019, confie alors la gestion de l'enseignement primaire à la Direction de l'enseignement catholique (DEC) mais les financements viennent de l'État. Jusqu'en 2008, l'antenne wallisienne de l'IUFM du Pacifique (fermée en 2012) formait localement les instituteurs recrutés par concours à partir d'un niveau bac +2 (le DEUG se faisait à l'IUFM de Wallis). Désormais, une convention signée en 2011 entre le vice-rectorat et l'université de Nouvelle-Calédonie permet de former les bacheliers du territoire à l'IFM de Nouméa, au niveau de la licence des Métiers de l'enseignement du 1^{er} degré.

L'enseignement secondaire est géré par le vice-rectorat (VR), représentant du MÉN sur le territoire.

Article R261-1 du *Code de l'Éducation*.

« *Dans les îles Wallis et Futuna, les compétences de l'État en matière d'enseignement des premier et second degrés ainsi que d'enseignement postérieur au baccalauréat dispensé dans les lycées sont exercées, dans les conditions fixées à l'article R. 261-2, sous l'autorité de l'administrateur supérieur du territoire, par un vice-recteur.*

Les fonctions de vice-recteur sont assurées par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional nommé par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation et du ministre chargé de l'outre-mer. »

Article R261-2.

« *Le vice-recteur exerce en matière d'enseignement scolaire :*

1° Les attributions qui relèvent de la compétence de l'État conférées en métropole aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ;

2° Les pouvoirs que le ministre chargé de l'éducation lui délègue par arrêté, dans la limite de ceux qu'il est habilité à déléguer aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale. »

Aucun Inspecteur Pédagogique Régional ne réside sur place, et suite à la mise en place du PPCR en septembre 2017, la venue des IPR sur le territoire est parfois problématique. Depuis la rentrée 2013, un plan local de formation, qui n'existait plus auparavant, permet la formation continue ou l'initiation des nouveaux arrivants à la langue, à la culture ou aux institutions coutumières du territoire dans lesquelles sont immergés nos élèves.

Aucune instance représentative n'existait avant 2011 à Wallis-et-Futuna. Depuis, la mise en place d'une instance institutionnelle représentant les personnels du secondaire, le Comité technique spécial (CTS) où la FSU a remporté 2 des 5 sièges aux élections professionnelles de 2018, permet un véritable espace de dialogue et de démocratie pour obtenir davantage de transparence dans le traitement des dossiers des personnels.

II / INFORMATIONS PRATIQUES

Avant toute chose, reportez-vous aux documents envoyés par le ministère et le VR, qui contiennent de nombreuses explications précises et précieuses que nous ne répéterons pas toujours ci-dessous.

1) L'acceptation du poste

Les dossiers sont traités fin septembre ou début octobre par la FPMN, formation paritaire mixte nationale où siègent des commissaires paritaires certifiés et agrégés (d'où le terme *mixte*), à Paris, mais le vice-recteur aura auparavant déjà étudié les candidatures.

Dès l'issue de la FPMN, les commissaires paritaires SNES-FSU vous communiqueront la décision (favorable ou défavorable) rendue sur votre dossier. Si votre candidature est retenue, vous serez assez rapidement contacté, *via* Internet, par le VR de W&F mais vous ne recevrez une lettre qu'un mois plus tard du ministère, soit début novembre, vous informant de votre affectation et vous demandant d'adresser à la DGRH un courrier confirmant « *votre acceptation du poste* ».

Dès que vous connaissez votre affectation, nous ne saurions trop vous conseiller de prendre contact avec votre futur chef d'établissement (cf. IV) pour lui demander une fiche de vœux, ne pas vous laisser imposer des sujétions particulières et surtout pour savoir si votre poste est partagé entre plusieurs établissements. Le complément de service n'est en effet jamais signalé sur les documents mais il est de plus en plus fréquent à W&F en raison des faibles effectifs.

Malgré les demandes répétées du SNES, le vice-recteur refuse presque systématiquement toute mutation interne lors du renouvellement de séjour, se fondant sur une interprétation particulièrement restrictive du *BO* : « *Nommés pour deux ans sur un poste précis, les mutations exceptionnelles et dans l'intérêt du service ne sont envisageables qu'à l'occasion du second séjour.* » Il est donc important de rappeler que les collègues nommés à Futuna seront renouvelés sur leur poste à Futuna et verront de manière presque certaine leur demande de mutation à Wallis refusée.

Un départ anticipé est théoriquement possible en ayant participé au mouvement inter l'année précédente.

2) Le transport / le déménagement

Afin d'organiser au mieux votre départ, demandez un délai de route à votre chef d'établissement et à votre recteur. Il n'existe pas de texte officiel, tout dépendra de vos relations et de votre capacité à négocier avec votre hiérarchie. Toutefois, le ministère a accédé à la demande du SNES et s'est engagé à intervenir auprès des recteurs en cas de refus (contactez le Snes qui interpellera le ministère).

Le vice-rectorat vous proposera deux ou trois dates de vols réquisitionnés, situées dans la deuxième quinzaine de janvier. Avant votre départ, en vertu de l'article 24-II du *décret n°98-844 du 22 septembre 1998*, vous devrez payer 20% des billets du vol réquisitionné que vous avez choisi. Il faut garder tous les documents (mails, fax, relevé de compte) qui justifient de ce paiement. Les modalités du pré-acheminement jusqu'à Paris depuis les Antilles-Guyane (réservé ou non par le VR) et la Réunion (*via* Paris ou l'Australie) peuvent changer d'une année sur l'autre ; renseignez-vous à ce sujet. Le remboursement du pré-acheminement de la province vers Paris se fait sur la base du tarif SNCF de 2^e classe et vous devrez fournir une attestation du prix des billets si vous ne choisissez pas le train.

Si vous avez cinq ans consécutifs d'ancienneté (5x365 jours) en métropole ou dans le même DOM (comme titulaire ou non-titulaire), vous bénéficierez de l'indemnité de frais de changement de résidence (IFCR), réglemée par la *note de service n° 2009-120 du 7-9-2009* et calculée selon l'*arrêté du 26 novembre 2001*. Surveillez vos relevés de compte car aucun document ne prouve le versement de cette indemnité (dès les premières semaines ou dans le premier trimestre), qui ne figure pas non plus sur les feuilles de paie.

Si vous faites acheminer un conteneur, n'oubliez pas que vous ne le recevrez que plusieurs mois après votre arrivée sur le territoire. Élément positif à noter : si vous faites parvenir un conteneur dans les 6 mois qui suivent votre affectation sur le territoire, son contenu ne sera pas taxé à son arrivée.

En avion, depuis Paris, vous avez droit à deux fois 23 kg de bagages en soute par personne (y compris pour les enfants à partir de deux ans). Le trajet Nouméa-Wallis se fait en Airbus A320. Le vol Nouméa-Futuna (et Futuna-Nouméa) comprend obligatoirement une escale avec changement d'avion (et souvent une nuit) à Wallis. Le transport entre Wallis et Futuna s'effectue par Twin Otter de 17 places, mais lorsque le vent du nord dépasse 30 km/h, aucune liaison n'est possible entre les deux îles et Futuna se trouve alors isolée, parfois pour plusieurs jours, et cela plusieurs fois par an... Pour tout renseignement complémentaire sur ces vols, consultez le site d'Air Calin sur <<http://wl.aircalin.com/billet-noumea.php?cc=WA>>.

Décalages horaires avec la métropole : +10h en été (ou +11h en hiver) ; avec la Nouvelle-Calédonie : +1h. Lorsqu'il est minuit à Wallis, il est 14 ou 13h00 (la veille) à Paris et 23h00 à Nouméa.

3) La douane

En raison de sérieux risques sanitaires et environnementaux, l'importation d'animaux de compagnie, de plantes ou de denrées alimentaires est très réglementée. Consultez le site de la Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de Nouvelle-Calédonie sur <<http://davar.gouv.nc/portal/page/portal/davar>>.

Tous les objets importés doivent appartenir à l'importateur depuis plus de six mois (dix-huit mois pour les voitures et les vélomoteurs). Pensez à apporter les factures ou toute preuve d'achat datée et reportez-vous aux documents fournis par le service des Douanes. Pour tout renseignement complémentaire, contactez les Douanes à <douanes.futuna@mail.wf> ou <douanes.wallis@mail.wf>.

4) Le logement

Il n'existe pas d'agence immobilière sur le territoire. À votre arrivée à Wallis, le VR vous fera visiter les logements disponibles et vous mettra en contact avec les propriétaires. Les logements mis à la location sont souvent des pavillons avec jardin (loyer moyen de 100 000 CFP, soit 830 €). Depuis plusieurs années, l'offre locative est devenue variée et importante, de nombreuses maisons neuves ayant été construites par la diaspora de Nouvelle-Calédonie. De plus en plus de maisons proposées à la location sont meublées et équipées en électroménager. Par contre à Futuna, vous devrez vous organiser vous-même pour trouver un logement : dès que vous avez connaissance de votre affectation, prenez contact avec les collègues déjà en place qui s'organiseront pour vous faire des propositions et vous mettre en relation avec les propriétaires.

En vertu du *décret n°67-1039 du 29 novembre 1967*, modifié par le *décret n°85-1237 du 25 novembre 1985 (JORF du 27 novembre 1985)*, si vous n'êtes pas logé par votre établissement, vous pouvez faire une demande de remboursement partiel de votre loyer. L'*arrêté du 6 janvier 1986*, modifié par l'*arrêté du 17 mars 1995*, fixe le montant du loyer plafond à 41 840,67 CFP (soit 350,63 €) pour Wallis-et-Futuna (89 140 en Polynésie et 114 610 en Nouvelle-Calédonie). Cette base permet de calculer le remboursement partiel du loyer. Vous devez pour cela demander le formulaire de « *demande de remboursement partiel de loyer* » à votre direction, le remplir et le rendre (accompagné du bail, des quittances et d'un RIB) à votre chef d'établissement qui le certifie exact et le fera suivre au service financier du VR.

5) Les démarches à votre arrivée

Tous les nouveaux arrivants suivent le même parcours : ouverture d'une boîte postale (pas de facteur), d'une ligne téléphonique et Internet à la Poste (le seul opérateur), du compteur d'eau et d'électricité à l'agence d'ÉÉWF (Électricité et Eau de Wallis et Futuna).

En outre, le VR vous remettra divers dossiers à remplir dans les meilleurs délais ; n'oubliez pas dans vos valises (et pas dans le conteneur !) tout document justifiant de votre situation familiale et professionnelle. Pour toute information administrative complémentaire, vous pouvez consulter le site de la préfecture sur <<http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/>>.

6) La scolarité de vos enfants

En partant, demandez le dossier scolaire, le certificat de scolarité et l'exeat de vos enfants. Ceux-ci, qui avaient repris les cours en septembre, arrivent à Wallis-et-Futuna à la rentrée de février mais à la fin de leur deuxième trimestre : soit ils recommencent leur année scolaire soit ils passent dans la classe supérieure. Dans ce cas, prévoyez des documents motivant ce passage (bulletins scolaires, avis du conseil de classe, du professeur principal...) pour pouvoir négocier avec le chef d'établissement.

Vos enfants découvriront les cours de catéchèse (obligatoires jusqu'en CM2, facultatifs dans le secondaire). Ils pourront aussi s'initier au wallisien ou futunien (1 heure hebdomadaire en collège, diversement enseigné selon les classes en primaire). Pour être acceptés en petite section, les enfants doivent être propres et dans leur troisième année.

Il faut noter que les écoles ne disposent pas de cantine à l'exception de l'école de Malaetoli au sud de l'île.

Pour la garde des enfants non scolarisés, il est difficile d'obtenir une place en crèche (deux à Wallis) mais la garde à domicile constitue une solution couramment employée.

Hormis le lycée d'État, les établissements scolaires n'offrent pas de cantine. Les établissements du secondaire organisent un ramassage scolaire pour la pause méridienne. Les horaires des écoles primaires sont 7h30-11h00 et 14h-16h30. Il n'y a pas d'école le mercredi matin ni le vendredi après-midi ; aucune activité périscolaire ni aucun ramassage scolaire n'est prévu.

Il est important de rappeler qu'il n'y a pas de lycée à Futuna mais seulement une classe de seconde, depuis la rentrée 2013, au collège de Sisia. **Si vous êtes nommé (pour 2 voire 4 ans) sur cette île, votre enfant lycéen, au-delà de cette classe, ira donc au lycée à Wallis et sera hébergé à l'internat.** Vous ne pourrez en aucun cas motiver votre demande de mutation pour Wallis pour suivre votre enfant scolarisé au lycée, elle sera refusée par le vice-recteur. Pour connaître les formations offertes par le lycée d'État, consultez son site sur <<http://perso.loina.wf/lycee/>>.

7) La santé

Vous êtes affecté à Wallis-et-Futuna « sous réserve de votre aptitude physique à servir hors métropole ». Selon le Vade-mecum établi par le vice rectorat en 2016, « les personnels dont la candidature sera retenue pour Wallis-et-Futuna devront obligatoirement pratiquer un examen médical destiné à vérifier leur aptitude à servir dans cette collectivité. Le médecin de prévention du cabinet interministériel devra attester de l'absence de contre-indication à un séjour à Wallis-et-Futuna. Seuls les agents ayant reçu un avis favorable verront leur candidature définitivement retenue ».

Hormis les moustiques (risques infimes de dengue ou de filariose lymphatique), les chiens (risques de morsures au mollet pour les conducteurs de deux-roues) et les cochons errants (risques de collision), aucun animal terrestre ne présente de danger. Un rapport de 2008 de l'UICN estimait en outre à 35 000 le nombre de porcs sur le territoire, il est donc difficile, pour les porcophobes, d'échapper au voisinage, aux effluves et aux couinements porcins. En mer, les méduses, les raies pastenagues (*Dasyatidae*), le poisson-pierre (*Synanceia verrucosa*) ou les coraux nécessitent quelques précautions (chaussures d'eau). Aucun vaccin n'est exigé pour franchir la douane mais il est conseillé d'avoir tous ses vaccins à jour et ceux contre l'hépatite B et le BCG sont préconisés. **À Futuna, l'eau du robinet n'est pas potable** (réseau en cours de travaux, filtre à eau domestique conseillé).

Wallis-et-Futuna se trouve en zone tropicale ; le soleil et les UV sont impitoyables. Sur la plage ou sur l'eau, protégez-vous car les coups de soleil féroces, particulièrement pour les enfants, arrivent sans que l'on s'en aperçoive. Il est fortement conseillé d'acheter, avant de partir, tee-shirts anti-UV, crème solaire 50 et lunettes solaires. Enfin, des courants marins insoupçonnés peuvent emporter le nageur imprudent, notamment à Futuna où les côtes ne sont pas protégées par une barrière corallienne. À Wallis, pour des raisons de salubrité de l'eau, il est préférable de se baigner plutôt autour des îlots que sur la côte.

Il est important de rappeler qu'il n'y a pas de médecins spécialistes (orthophoniste, ophtalmologue, dermatologue, pédiatre, ORL, cardiologue...) à demeure sur le territoire. Seules, des tournées bisannuelles de spécialistes de Nouvelle-Calédonie sont organisées. **Le suivi médical de très jeunes enfants peut donc poser des problèmes.** Futuna, dépourvue de distribution d'eau potable, est encore plus mal équipée médicalement et les futures mamans partent environ un mois avant leur terme (afin de ne pas être bloquées en cas de vent du nord) et accouchent à Wallis. Si vous êtes affecté à Futuna, vous ne pourrez en aucun cas motiver votre demande de mutation pour Wallis pour raison médicale. Elle sera refusée par le vice-recteur.

Pour vous soigner, vous devrez aller au dispensaire de votre district (les soins y sont gratuits) où la pharmacie vous délivrera gratuitement les médicaments sur ordonnance. **Les difficultés d'approvisionnement de certains médicaments spécifiques peuvent rendre problématique le suivi de traitements récurrents.** Si vous suivez un traitement particulier,

pensez à emporter assez de médicaments pour les premiers mois. En cas de problème clinique grave, des évacuations sanitaires (évasans) se font vers la Nouvelle-Calédonie, voire l'Australie ou la métropole. Lors de ces évacuations sanitaires, une désindexation du traitement du fonctionnaire est opérée (décision du Conseil d'État du 2 juin 2004). La circulaire du vice-rectorat n° 2013-057 datée du 21 février 2013 rappelle que « *la prise en charge des évacuations sanitaires (EVASAN) est accordée seulement au fonctionnaire ou à ses ayants droit après décision de la commission d'EVASAN de l'agence de santé* ».

Pour plus d'informations, consultez le site de l'Agence de santé de Wallis-et-Futuna sur <<http://www.adswf.org/>> et la page du VR sur <<http://www.ac-wf.wf/spip.php?article24>>.

Enfin, et surtout, Wallis et Futuna sont des îles exiguës, loin de la Nouvelle-Calédonie (au minimum 3 h d'avion) et plus encore de la métropole (près de 30 h de trajet), loin de la société de consommation, de ses distractions et activités... et à la moindre difficulté, vous vous sentirez encore plus isolé. Comme le rappelle le BO, « compte tenu des caractéristiques de l'environnement local, un bon équilibre psychologique est requis. »

Il n'y a pas de représentant de la MGEN sur le territoire. Reportez-vous aux documents que vous a communiqués la mutuelle ou contactez-la <outremer@mgen.fr> ou consultez les pages de la section extra-métropolitaine sur son site <<http://www.mgen.fr/index.php?id=891>> ou encore le site du SNES de Wallis-et-Futuna

8) Les finances

La monnaie est le franc Pacifique (CFP) : 1 € ≈ 119,3317 francs Pacifique (un billet de 500 francs équivaut donc à un peu plus de 4 €). L'euro n'est pas utilisé sur le territoire mais les chèques libellés dans cette monnaie sont acceptés, avec toutefois une taxe équivalant à une vingtaine d'euros. Par contre, la CB peut être utilisée sans frais bancaires supplémentaires. Au début de votre séjour, le temps que vous ayez un compte en CFP, on vous proposera peut-être de vous faire crédit, les habitants ont l'habitude.

Le Trésor public n'ouvrant plus de comptes courants, le territoire ne dispose plus que d'une seule banque, la BWF, où il est possible d'ouvrir un compte, avec chéquier en CFP et carte bleue. Cette succursale de la BNP Paribas de Nouméa offre en outre un seul distributeur à Wallis. Son annexe à Futuna est équipée depuis 2017 d'un DAB (promesse présidentielle de François Hollande tenue) mais n'ouvre qu'une fois par mois. Certains commerces offrent alors la possibilité d'ouvrir un crédit avec paiement en fin de mois. Après les tâtonnements du premier mois, on finit par s'organiser ; renseignez-vous auprès de vos collègues.

Le traitement et les indemnités sont indexés à 2,05 (100 en métropole = 205 à Wallis-et-Futuna). Comme le rappellent les documents du VR, avant de partir, il est fortement recommandé de demander un CCP (certificat de cessation de paiement) auprès de votre rectorat d'origine, sans quoi le versement de la première fraction de l'indemnité d'éloignement peut être considérablement retardé. La date portée sur le CCP doit être impérativement celle de la veille de l'embarquement.

Conformément au *décret n°96-1028 du 27 novembre 1996*, votre « *affectation pour aller servir deux ans* » à Wallis-et-Futuna vous ouvre droit à une indemnité d'éloignement équivalant, selon la *loi n° 50-772 du 30 juin 1950*, à dix-huit mois de traitement indiciaire brut, versée en deux échéances (début et fin de séjour).

Face aux multiples dépenses liées à votre installation (loyer et caution, achat de véhicule, équipement ménager, etc.), vous pouvez faire une demande d'avance sur traitement (deux mois de traitement budgétaire net, selon la *circulaire 73-001 du 3 janvier 1973*), qui est de droit, à votre rectorat d'origine, dès que vous avez reçu votre avis de mutation, ou en arrivant. Elle sera ensuite retenue par le Trésor public de Wallis-et-Futuna sur quatre mois à partir du mois suivant votre arrivée. Une déclaration de recette peut être, sur demande, donnée par le Trésor public de Wallis-et-Futuna à l'issue des remboursements pour officialiser leur régularisation puisque ceux-ci n'apparaissent pas sur les feuilles de paie.

Il n'y aucune fiscalité directe sur le territoire (pas d'impôt sur le revenu ni de taxe d'habitation par exemple) mais, par contre, le coût de la vie est très élevé (transports, droits de douane, etc.). Pour des informations actualisées sur l'économie du territoire, consultez le site de l'IEOM sur <<http://www.ieom.fr/wallis-et-futuna/>>.

Pour obtenir des informations fiables sur les déclarations d'impôts et la fiscalité, il est très préférable de prendre ses renseignements actualisés auprès du service des Douanes.

9) Les commerces / les achats

Les magasins (2 supermarchés modestes à Wallis et 1 supermarché à Futuna) ne regorgent pas d'un luxe de choix et les produits, souvent *made in China*, sont de piètre qualité et beaucoup plus chers qu'en métropole. Le prix des livres est multiplié par deux ou trois, les produits frais sont importés par bateau ou avion de France, d'Australie, de Nouvelle-Zélande ou du Chili (1 kg de tomates coûte autour de 15 €). À Wallis, un petit marché propose poissons, plats cuisinés, fruits et tubercules locaux.

À Wallis, il est possible d'acheter presque tout ce qui est nécessaire à la vie quotidienne. Il est toutefois difficile de trouver du matériel pour les bébés ou des jouets pour enfants aux normes NF. Certaines enseignes livrent à Wallis vêtements et petits matériels, vous ne paierez pas la TVA à la commande mais lors de la réception du colis à la Poste. À Futuna, l'approvisionnement s'avère plus sommaire et entièrement dépendant des rotations du cargo et de l'avion (*cf.* § 13). Vous pouvez passer ou consulter des petites annonces sur le territoire sur le portail local <<http://www.loina.wf/>>.

10) Le véhicule / les assurances

La superficie de Wallis est de 77 km², 46 km² pour Futuna seule. Un scooter suffit amplement pour les déplacements individuels, toutefois hasardeux en saison des pluies. Sur le territoire, trop de conducteurs négligent l'assurance du véhicule, le port du casque ou de la ceinture de sécurité : on ne saurait trop vous conseiller de ne pas perdre les bonnes habitudes salutaires. Si l'assurance reste non obligatoire, le non port de la ceinture est depuis peu verbalisé.

À titre indicatif, une Vespa Piaggio 125 cm³ est vendue 3 300 €, une petite berline de ville Suzuki Alto neuve coûte environ 15 800 € (7 800 € en métropole) et un petit 4x4 Suzuki Jimmy 20 800 € (13 600 € en métropole). Les garagistes vendent toutefois des véhicules d'occasion. Une seule compagnie d'assurance est présente sur le territoire, une filiale du GAN.

11) Les médias

En septembre 2007, l'ADSL est arrivé à Wallis, plus difficilement à Futuna, suivi en novembre 2010 de la TNT, qui permet de recevoir gratuitement 8 chaînes : une chaîne locale (Wallis-et-Futuna 1^{re}) et sept chaînes nationales (France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, France 24 et Arte), avec la possibilité de s'abonner à Canalsat Calédonie.

Depuis décembre 2015, la téléphonie mobile existe sur Wallis et Futuna mais les prestations et les tarifs sont onéreux.

L'arrivée du câble haut débit effectif depuis avril 2018 a permis une amélioration notable des connexions internet.

Pas de périodique local, mais il est possible de s'abonner à la version numérique du quotidien *Les Nouvelles calédoniennes* sur <<http://www.lnc.nc/>> qui présente en outre des rubriques sur toute l'Océanie. Les abonnements aux magazines nationaux sont en général possibles.

12) Les loisirs / la culture

À Wallis, salles de sport, badminton, ULM, club de tennis, kite surf, club de voile et sports nautiques, sports collectifs ou taekwondo attendent les sportifs. Ces activités sont parfois peu diffusées et fluctuantes selon les années. La bibliothèque, encore ouverte, de l'antenne de l'IUFM, celle de l'association culturelle *Cafe Fale* et la *Librairie du Fenua* attendent les lecteurs.

À Futuna, randonnées, plongée, VTT, salle de sport (muscultation), badminton, atelier de tressage et confection de paniers occuperont vos loisirs. Une association créée par des collègues permet d'organiser des activités comme le triathlon, la pétanque, la traversée avec palmes, masque, tuba entre Futuna et Alofi ou des randonnées au clair de lune. Ces activités peuvent être élargies selon les passions des adhérents. Malheureusement, la petite librairie du Fenua, ouverte en 2011, a fermé ses portes en avril 2013.

Sur notre site, consultez le PDF intitulé *Bibliographie W&F et adresses ressources* pour connaître les livres et les lieux qui vous aideront à découvrir le territoire.

13) Préparer son arrivée à Futuna

| Catégories | Ce qu'on ne trouve pas à Futuna (liste non exhaustive...) | On en trouve (souvent très très cher, pas beau, de mauvaise qualité, mais...) | Commentaires |
|---------------------------|---|---|---|
| Vêtements | <ul style="list-style-type: none">- Vêtements très légers (antitranspirants ou en coton très, très fin), bermudas, shorts...- Pour les nuits à Alofi : pantalons très légers (survêtements) et T-shirts à manches longues (contre les moustiques !) | Tongs | Les chaussures, ceintures, sacs en cuir, etc. ne résistent pas à l'humidité |
| Sports Loisirs | <ul style="list-style-type: none">- Matériel de sport en général (sac-à-dos, chaussures de sport)- Vêtements de sport (casquettes, lunettes de soleil)- Matériel de sports nautiques (gilets de sauvetage pour enfant, palmes, masques, tubas, chaussures de platier)- Vélos (chambres à air, pneus, accessoires de réparation, chaînes, freins, pompes, etc.)- Jeux et accessoires (raquettes de badminton, boules de pétanque, jeux de cartes, jeux de sociétés)- Pour les sorties à Alofi (hamacs, moustiquaires, tapis de sol de gym, tentes)- Livres | | |
| Pharmacie | <ul style="list-style-type: none">- Médicaments- Homéopathie (les granules des laboratoires Boiron ne fondent pas !)- Désinfectant, pansements, gaze | <ul style="list-style-type: none">- Crème antimoustique- Crème solaire | Pour ne pas être à court et éviter la queue au dispensaire |
| Maison | <ul style="list-style-type: none">- Étagères en bois ou en plastique | <ul style="list-style-type: none">- Électroménager, vaisselle | Prendre contact avec les |

| | | | |
|------------------------------|---|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Minifours électriques, micro-ondes, yaourtières - Petits luminaires, tables basses, rideaux - Protections isothermes pour les bouteilles | <ul style="list-style-type: none"> - Télévisions - Literie et linge de maison - Glacières - Ampoules basse consommation et piles | collègues partants pour savoir comment sont équipées les maisons. Le mobilier est parfois usagé et peu confortable (canapés, fauteuils, lits...) |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Outillage divers, perceuses, etc. - Vis, clous, bois, colle à bois... - Surpresseurs (pour éviter les problèmes d'eau) - Filtres à eau en céramique - Torches électriques, lampes frontales - Graines de légumes - Débroussailleuses, tondeuses | Matériel de jardinage | |
| Matériel informatique | <ul style="list-style-type: none"> - Ordinateurs, imprimantes, refroidisseurs - Cartouches d'encre - Disques durs, clés USB | | |
| Véhicules | <ul style="list-style-type: none"> - Voitures, vespas, motos - Casques de moto - Caisses à outils, pièces détachées d'usure courante (plaquettes de freins, essuie-glaces, pneus, filtre à huile...) | | Vente de véhicules neufs à Wallis seulement |

III / ENSEIGNER À WALLIS-ET-FUTUNA

1) Des conditions sociales difficiles

(Toute cette partie est largement puisée dans *Wallis-et-Futuna. Rapport annuel* de l'IEOM. Pour toute statistique complémentaire, consultez le site de l'IEOM sur <<http://www.ieom.fr/wallis-et-futuna/>>.)

Le PIB de Wallis-et-Futuna s'élevait, en 2005, à 10 148 €/habitant, soit bien au-dessus du PIB des États insulaires voisins (1 674 € au Vanuatu, 1 839 à Tonga, 2 824 à Fidji) mais loin derrière ceux de Polynésie (17 512 € en 2006), de Nouvelle-Calédonie (25 665 €) et de la métropole (29 571 €). Ce PIB est le plus faible de l'Outre-mer français après Mayotte (5 200 €) et inférieur à la moyenne des 9 territoires ultramarins (17 052 €).

L'espérance de vie à la naissance était de 75,8 ans en 2013 (contre 80,2 ans en métropole) mais l'évolution rapide des modes de vie (régime alimentaire, consommation de cigarettes et d'alcool, diminution de l'activité physique) et le départ de la population jeune pourraient être à l'origine de la baisse de l'espérance de vie (76,7 ans en 1996).

Le recensement de 2013 dénombrait 4 482 personnes actives occupées et un taux d'activité de 50 %. Cette part très faible est cependant à relativiser par le poids du secteur informel car la part de l'emploi non déclaré est relativement importante sur l'archipel.

Le secteur public représente 66 % de l'emploi total. Outre le poids prépondérant de ces activités dans l'économie, il existe un écart important entre le niveau des salaires du secteur public et ceux du secteur privé. Le SMIG mensuel est de 685 € ; en métropole, le SMIC mensuel était de 1 073 € nets au 1^{er} janvier 2011.

2) Le français, langue seconde

Le wallisien et le futunien appartiennent au sous-groupe polynésien de l'immense famille des langues austronésiennes, qui couvrent une aire considérable (de Madagascar en passant par Taiwan, l'Indonésie, les Philippines, Hawaï, l'île de Pâques et la Nouvelle-Zélande). Ces deux langues sont parlées quotidiennement par l'ensemble de la population native des deux îles (et par les quelque 24 000 Wallisiens et Futuniens de Nouvelle-Calédonie).

Les différences dans le fonctionnement des langues (sur le genre, la flexion verbale, les voyelles nasales, etc.) ou des références culturelles grandement étrangères au monde européen (la laïcité, la mixité, la réussite individuelle... mais aussi une grande partie du vocabulaire de la vie quotidienne métropolitaine) influent sur l'apprentissage, la compréhension et la maîtrise du français (et surtout du français écrit). Ces difficultés mériteraient une réflexion universitaire pour concevoir des documents pédagogiques, trop rares, et aider les élèves (et leurs enseignants) à porter une réflexion métalinguistique sur ces deux langues vernaculaires et leurs relations avec la langue de scolarisation.

Depuis quelques années un groupe de travail sur les langues vernaculaires travaille pour établir un corpus de documents afin que le wallisien et le futunien puissent être présentés au baccalauréat. En 2016, le wallisien ou le futunien pourront être choisis comme LV2 au baccalauréat pour les filières générales et technologiques.

3) Quelques résultats

Ces résultats doivent être considérés avec la plus grande prudence. Il serait en effet tout à fait illusoire et sans aucune validité scientifique de comparer une cohorte nationale de bacheliers avec une cohorte wallisienne, voire même de comparer les résultats d'un examen au niveau national et au niveau territorial.

Résultats exprimés en % des présents.

| Exam. | Bac général | | | | Bac technologique | | | | Bac professionnel | | | | DNB série collège/générale | | | |
|-------|-------------|------|------|------|-------------------|------|------|------|-------------------|------|------|----------------|----------------------------|------|------|------|
| | F | NC | Pf | WF | F | NC | Pf | WF | F | NC | Pf | WF | F | NC | Pf | WF |
| 2018 | | | | 91 | | | | 65 | | | | 82 | | | | 92 |
| 2017 | | | | 74 | | | | 75 | | | | 75 | | | | 83 |
| 2016 | | | | 70 | | | | 65 | | | | 69 | | | | 66 |
| 2015 | | | | 73 | | | | 60 | | | | 67 | | | | 75 |
| 2014 | | | | 93 | | | | 77 | | | | 81 | | | | 77 |
| 2013 | 91,9 | 85,1 | 89,7 | 78 | 86,4 | 68,9 | 81 | 51 | 78,5 | 66,5 | 86,7 | 91 | 85,7 | 78,7 | ? | 74 |
| 2012 | 89,6 | 82,6 | 84,1 | 83 | 83,2 | 71,6 | 78,6 | 75,4 | 78,4 | 70,9 | 79,1 | 88,2 | 86 | 77 | 75,9 | 84,2 |
| 2011 | 88,3 | 85,6 | 86,1 | 92,5 | 82,5 | 71,8 | 73,8 | 63,1 | 84 | 82 | 85,2 | 95,4 | 84,5 | 76,4 | 75,8 | 87,5 |
| 2010 | 87,3 | 82,5 | 83,7 | 74,2 | 81,6 | 69,5 | 70,7 | 57,1 | 86,5 | 83,4 | 83,6 | A | 84,8 | 82,7 | 72,8 | 73,4 |
| 2009 | 88,9 | 82,2 | 78,8 | 80 | 79,8 | 74,9 | 69,5 | 55,9 | 87,3 | 80,5 | 84,7 | A | 83,6 | 78,1 | 69,1 | 74,2 |
| 2008 | 87,9 | 80,4 | 80,7 | 80 | 80,3 | 74,2 | 67,1 | 57,4 | 77 | 65,4 | 72,7 | A ¹ | 83,1 | 71,9 | 70,5 | 73,5 |
| 2007 | 87,7 | 78,5 | 77,1 | 58,7 | 79,3 | 71,9 | 63,7 | 35,8 | 78,5 | 62,2 | 76,6 | 76,9 | 82,3 | 81,2 | 73,1 | 66,9 |

1. Absent ; aucune filière du bac professionnel sur le territoire entre 2008 et 2010.

4) Les différents statuts des enseignants du secondaire

Dans le secondaire, sur quelque 200 postes d'enseignants et CPE, une demi-douzaine est occupée par des contractuels cédés (loi Sauvadet de 2012), une bonne vingtaine de contractuels intervient de manière plus ou moins longue dans l'année (BMP, remplacements), quelque trente fonctionnaires d'État sont résidents et bénéficient des CIMM, mais près des trois quarts des postes sont occupés par des fonctionnaires d'État affectés à Wallis-et-Futuna pour deux ans (renouvelables une seule fois) au titre du décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996.

IV / LES ÉTABLISSEMENTS

Si, bien sûr, tous ne présentent pas un comportement scolaire irréprochable et que les actes d'incivilité, comme partout, augmentent, les élèves n'ont pas « la haine » et ne nourrissent pas, contrairement à ce qu'on peut parfois trouver ailleurs, de ressentiment contre la société, le système éducatif ou les enseignants. Pour tout renseignement sur les établissements, consultez le site du vice-rectorat : <<http://www.ac-wf.wf/-Etablissements-.html>>.

À WALLIS

1) Le collège de Finemui, Te'esi - Mua, BP 863, 98 600 Wallis – Mail principale : nuria.berson@ac-wf.wf

Pour tout renseignement, voir la page : <<http://www.ac-wf.wf/College-FINEMUI-de-Teesi.html>>.

Ce collège ouvert en 2001 est le plus récent du territoire mais aussi le plus petit avec un espace très restreint. Le principal souci est l'exiguïté de l'établissement ; la présence des terrains de sport à côté des salles de cours est source de nuisances. Les salles de technologie et d'informatique sont bien équipées.

2) Le collège de Lano-Alofivai, Alele - Hihifo, BP 245, 98 600 Wallis – paule.laot-bozzi@ac-wf.wf

Pour tout renseignement, voir la page : <<http://www.ac-wf.wf/College-ALOFIVAI-de-Lano.html>>.

Des bâtiments ont grand besoin d'une réhabilitation (le collège fêtait ses 40 ans en 2014) ; les salles sont spacieuses, certaines bénéficient d'un équipement informatique complet mais elles sont mal isolées phoniquement. Un seul terrain de volley pour toute installation sportive *intra muros* toutefois.

3) Le collège de Mataotama, Mala'e - Hihifo, BP 57, 98 600 Wallis – Mail principal : raynald.presse@ac-wf.wf

Pour tout renseignement, voir la page : <<http://www.ac-wf.wf/College-MATAOTAMA-de-Malae.html>>.

Comme dans les autres collèges, la cantine n'est pas assurée.

4) Le collège de Vaimoana, Lavegahau - Mua, BP 58, 98 600 Wallis – Mail principal : xavier.barbin@ac-wf.wf

Collège vaste qui est géré avec le lycée professionnel agricole.

Pour tout renseignement, voir la page : <<http://www.ac-wf.wf/College-VAIMOANA-de-Lavegahau.html>>.

5) Le lycée d'État, Mata Utu - Hahake, BP 226, 98 600 Wallis – Mail proviseure : ce.9870026@ac-wf.wf

Pour connaître les formations offertes par le lycée d'État, consultez son site : <<http://perso.loina.wf/lycee/>>.

Le lycée, qui célébrait ses 20 ans en 2013, scolarisait quelque 580 élèves (dont près de 140 Futuniens), répartis de manière équilibrée entre le LGT (51%) et le LP. Les locaux d'enseignement, déjà vétustes, avaient souffert du cyclone Tomas de mars 2010. L'établissement avait été rénové au cours de 2012 (et a, de nouveau, été touché le 15 décembre 2012 par le cyclone Evan) mais, à cause des nouveaux sous-plafonds métalliques, l'acoustique est insupportable, particulièrement dans les ateliers.

Les élèves qui utilisent les transports scolaires font de longues journées hors de chez eux. Par ailleurs, sollicités par les tâches familiales, ils n'ont souvent plus guère de temps ni d'énergie à consacrer aux travaux scolaires. En outre, les élèves futuniens prennent souvent leur avion plusieurs jours avant les vacances et rentrent en retard.

À FUTUNA

6) Le collège de Fiua, Fiua - Sigave, BP 15, 98 620 Futuna – Mail principal : ce.9870003p@ac-wf.wf

Pour tout renseignement, voir la page : <<http://www.ac-wf.wf/College-FIUA-de-Sigave-Futuna.html>>.

Les problèmes de distribution d'eau persistent (absence d'eau au collège la journée entière : problèmes de toilettes, hygiène, hydratation...).

7) Le collège de Sisia, Ono - Alo, BP 13, 98 610 Futuna – mail principale : dominique.hellier@ac-wf.wf

Pour tout renseignement, voir la page : <<http://www.ac-wf.wf/College-SISIA-d-Ono-Futuna.html>>.

En construction depuis 2007, les nouveaux bâtiments étaient enfin disponibles à la rentrée 2013 ! Les conditions de travail des élèves et du personnel sont largement améliorées. Mais les problèmes de distribution d'eau persistent (absence d'eau au collège la journée entière, problèmes de toilettes, hygiène, hydratation...).

V/ 'E HOKI TA FELAVE'I 'ANAI (À bientôt)

Nous avons rédigé ce livret d'accueil en nous inspirant de celui de nos collègues de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie. Partant de notre propre expérience, nous avons essayé de répondre avec précision aux principales questions que se posent les futurs nouveaux arrivants en présentant le territoire d'un point de vue professionnel et syndical.

Dès les premières semaines de la rentrée, nous organiserons une réunion pour nous rencontrer, accueillir les nouveaux arrivants et préparer l'année scolaire car tous ensemble nous devons nous unir pour une politique éducative ambitieuse et stimulante pour les élèves et les personnels, dans le respect des particularités locales mais aussi des textes réglementaires nationaux.

D'ici là, nous espérons que ces quelques pages vous éclaireront et vous permettront de bien commencer votre séjour. Nous attendons vos remarques, corrections et propositions pour améliorer ce livret et offrir aux collègues de la rentrée australe 2020 un meilleur accueil encore.

Défendez-vous ! Mobilisez-vous ! Syndiquez-vous !
Avec le SNES W&F



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <<http://www.snes-fsu.wf>>

